

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 9

votants : 12

L'an deux mil seize

le vingt-trois septembre à dix-neuf heures quinze minutes,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 14 septembre 2016

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT), M Bertrand MARION (1 pouvoir à M Stéphane MOTTET) et M Guillaume COLOMBANI (1 pouvoir à Mme Marion RIOU).

Absent : M Laurent MICAELLI

Secrétaire de séance : Mme Marion RIOU

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2016, monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter un ordre du jour complémentaire à savoir la dénomination d'une voie publique au lotissement « Les Lavandières ». Tous les membres présents étant d'accord, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Dénomination d'une voie publique

Monsieur le Maire expose que l'actuelle impasse des Varennes va être prolongée pour desservir les maisons en construction au lotissement Les Lavandières. Il propose de la nommer allée des Varennes et de continuer la numérotation selon le système métrique appliqué sur toute la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la dénomination « allée des Varennes » et charge monsieur le Maire de communiquer cette information aux administrations concernées notamment les services de la poste.

Commerce multiservice : gratuité de deux mois de loyer

Monsieur le Maire rappelle que Marie et Damien GAUTHIER exploitent le commerce multiservice depuis le mois d'août 2016. Compte tenu de la mise en liquidation de l'ancienne locataire, les nouveaux repreneurs ont racheté le matériel laissé afin d'accélérer la situation et pouvoir ouvrir rapidement l'établissement. Le coût s'est élevé à 2500 euros et la mairie propose de l'aider en lui accordant la gratuité des deux premiers mois de loyers à savoir août et septembre. Au mois de juillet, les adjoints avaient été concertés par monsieur le Maire sur ce sujet et ils avaient donné leur accord.

Le conseil municipal à l'unanimité accorde une gratuité de deux mois de loyers à monsieur et madame GAUTHIER et demande à madame la trésorière d'émettre une renonciation à recette sur l'article 752 du BP 2016.

Monsieur TRICOT explique aussi qu'un état des lieux a été effectué montrant que le matériel laissé par madame CARCHON était inutilisable à l'exception d'un congélateur et que l'appartement se trouvait en état de vétusté avancé pour certaines pièces.

Au niveau du logement, des travaux ont donc été réalisés en août, deux pièces et la salle de bain ont été réaménagées afin que la famille puisse emménager dans des conditions correctes.

La salle du bar restaurant a été repeinte et nettoyée par monsieur et madame GAUTHIER qui ont acheté du mobilier et du matériel de cuisine pour un montant d'environ 30.000 euros TTC.

La commune a pris en charge les travaux au niveau de la ligne électrique qui était insuffisante (1500 euros) ainsi que le premier nettoyage de la hotte.

Le bilan des 15 premiers jours d'exploitation est très positif avec une vente moyenne de 53 baguettes 13 viennoiseries et 23 couverts par jour. Des demandes de repas ont été reçues pour la partie traiteur.

Au niveau publicité, des flyers ont été distribués et on peut réserver sur le site internet « la fourchette ». Les Belmontois sont satisfaits du commerce multiservice.

Questions diverses

Rentrée scolaire et TAP

La rentrée s'est bien passée sans problème particulier. On compte 51 élèves répartis dans trois classes. Une réunion a permis de faire le point sur les consignes de sécurité à l'école.

Au niveau des TAP une participation financière a été demandée de 10 euros par enfant et par famille pour les activités du 1^{er} trimestre : sophrologie, dessin, hip hop, jeux. De nouvelles activités sont prévues sur les prochains trimestres comme des cours de cuisine et de la musique pour le 2^{ème} trimestre et du théâtre pour le 3^{ème} trimestre.

Monsieur TRICOT remercie la commission scolaire pour son efficacité.

Association Sou des Ecoles

Monsieur le Maire a assisté à l'assemblée générale du sou des Ecoles et une nouvelle équipe de 11 personnes s'est présentée. La Présidente est toujours madame Nathalie GROS, la vice-présidente est madame Justine HOSTEKINT, la trésorière madame Elisa DESSOUTER, la vice trésorière madame Marie COMENISCH, la secrétaire madame Elisa PINSARD, la vice-secrétaire madame Marie HENOCQUE plus 5 membres.

Le bilan financier a été présenté et les dates des manifestations ont été arrêtées :

Samedi 9 décembre : fête ombre et lumière sur la place Sophie Poncet

Jeudi 15 décembre : goûter de Noël à 18 heures à l'école

Vendredi 24 mars : carnaval

Samedi 11 mars : vente d'andouillettes

Dimanche 23 avril : marché aux fleurs

Vendredi 30 juin : kermesse

Une sortie neige sera réalisée sur janvier ou février.

Urbanisme

*Lotissement « Les Lavandières » : on comptabilise 15 lots vendus et la viabilisation des terrains s'achève. Une visite de conformité du permis d'aménager doit être organisée afin de contrôler les réseaux mis en place. Les premiers permis de construire devraient être validés la semaine prochaine. La commission urbanisme s'est réunie dernièrement pour étudier les autorisations déposées et a conclu que les constructions étaient très classiques et en harmonie avec le reste du village.

*Lotissement haut du Clos des Collonges : les maisons seront terminées fin décembre mais la commercialisation a déjà commencé avec les lots 1 et 4 qui sont vendus.

Monsieur le Maire a demandé des devis pour l'aménagement d'un parking. Le premier s'élève à 25.000 euros pour 6 places et 41.000 euros pour 12 places, ce qui paraît cher. Les autres devis devraient arriver.

Des riverains ont demandé si la commune pouvait prendre en charge l'éclairage et le goudronnage de l'impasse en gore. Un devis va être fait et il faudra ensuite se prononcer en sachant que cette demande peut être faite à d'autres endroits sur la commune.

*Réaménagement « Le Carlaton » : les travaux ont débuté le 1^{er} août avec l'aménagement de 11 logements à l'étage, 7 en locatif et 4 à l'achat. Le projet est porté par monsieur Fabrice CHAPOT et monsieur Bruno VALEYRE, architecte. Un prêt de plus de 2 millions d'euros leur a été accordé et leur comptabilité sera suivie par monsieur Daniel POMERET.

Au rez de chaussé, la zone du restaurant sera réduite par rapport à l'existant et il est prévu d'autres commerces. Le restaurant devrait ouvrir le 8 décembre.

*Parvis espace Decotton : les travaux de rénovation sont terminés et les gardes corps ont été posés.

Point sur l'ambrosie

Monsieur Jérôme LEBEAU regrette l'absence d'aide cet été pour arracher les plants d'ambrosie. Il a noté la présence de cette plante sur 40 parcelles et notamment 4 parcelles agricoles sont très touchées. Globalement la situation est stable par rapport à l'an passé. Les agriculteurs sont plus ou moins réceptifs au problème qui peut être circonscrit mais pas éliminé totalement.

CR des syndicats et commissions

Commission animation

Le repas du village organisé le 10 septembre avec l'association LABA a été un succès avec 70 participants qui ont pu dîner à l'extérieur sur la place du village grâce au beau temps.

Commission communication

Monsieur Michel HEQUET met à jour le site de la commune. Il lui manque des annonces à faire paraître de la part des associations qui ne répondent malheureusement pas. C'est dommage, cela permettrait de faire connaître des manifestations.

Au niveau de la publicité sur le bulletin intercommunal, l'an passé on comptait 14 annonceurs et cette année on en comptabilise 12. Il est très difficile d'en obtenir des nouveaux.

Le dernier flash infos distribué en septembre était très épais et fourni.

Musée des Pierres Folles

Monsieur Jérôme LEBEAU a assisté au conseil d'administration du 15 septembre. La fréquentation est en hausse. Un nouveau Président, monsieur Denis BINOT a été élu à la place de monsieur AIMO démissionnaire. Un projet de plantations de haies et d'arbustes est prévu cet automne au niveau du nouveau lotissement de Saint Jean des Vignes afin de masquer un peu les maisons bordant le jardin botanique. Un bilan des activités d'été a été présenté. Pour les journées du patrimoine, le musée était ouvert et a accueilli beaucoup de visiteurs le samedi, moins le dimanche.

Gérontologie

Un après-midi récréatif est organisé le samedi 1^{er} octobre au domaine des communes pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

En 2017, seront organisés deux ateliers sur le sommeil, une sensibilisation au code de la route et un atelier cuisine et nutrition est à l'étude. L'assemblée générale est fixée au mardi 7 février 2017.

CCBPD Commission transverse sociale

Un bilan sur les TPI (Transport des Personnes Isolées) a été fait et des propositions d'améliorations sont prévues.

Pour les CCAS des communes, élaboration d'un document listant tous les organismes sociaux.

Certaines communes se sont regroupées pour obtenir des tarifs préférentiels pour une mutuelle santé. Une enquête va être réalisée sur un nouveau périmètre dont ferait partie Belmont.

Dates à retenir

Les élections présidentielles sont fixées les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, les élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

Le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 28 octobre 2016 à 19 heures.

La séance est levée à 20 heures 10.